

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DÉCISIONS
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux,
rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau

Tél : 01.49.60.20.45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	38
Absents représentés.....	4
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX SEPT DECEMBRE à DIX NEUF HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 décembre 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBIASIO, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD (à partir des votes des comptes-rendus des débats), Mmes SEBAIHI (à partir du point A), BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, M. HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, M. MARTINEZ (jusqu'au point B), Mmes PAURON, KIROUANE, PIERON, MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE (à partir des votes des comptes-rendus des débats), Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD.
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD.

ABSENTS EXCUSÉS

Mmes SEBAIHI, adjointe au Maire (jusqu'au vote des comptes-rendus des débats),
M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. ZAVALLONE, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MARTINEZ, conseiller municipal (à partir du point C).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(35 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA,
M. AUBRY, Mme LE FRANC)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 24 septembre 2015.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 15 octobre 2015.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 19 novembre 2015.

(34 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

A1/ PROCÉDE à l'élection au scrutin secret du conseiller métropolitain qui siègera au Conseil de la métropole du Grand Paris :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
- Nuls	0
- Blancs	7
- Suffrages exprimés	38

Le candidat Philippe BOUYSSOU obtient 38 voix, soit 1 siège.

EST ELU en qualité de conseiller métropolitain :

- M. Philippe BOUYSSOU

A2/ PROCÉDE à l'élection au scrutin secret des conseillers territoriaux qui siègeront au Conseil de territoire de l'établissement public territorial dans lequel la ville d'Ivry est incluse :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	44
- Nuls	0
- Blancs	1
- Suffrages exprimés	43

Liste du groupe Front de Gauche obtient 20 voix, soit 4 sièges

Liste du groupe Europe Ecologie les Verts obtient 11 voix, soit 2 sièges

Liste du groupe Radical, Socialiste, Républicain et Citoyen obtient 1 voix, soit 0 siège

Liste du groupe Socialiste obtient 5 voix, soit 0 siège

Liste du groupe l'Alternative pour Ivry obtient 6 voix, soit 1 siège

SONT ELUS en qualité de conseillers territoriaux les membres du Conseil municipal suivants :

- Mme Marie PIERON
- M. Romain MARCHAND
- Mme Bozena WOJCIECHOWSKI
- M. Mourad TAGZOUT
- M. Pierre CHIESA
- Mme Evelyne LESENS
- Mme Annie- Paule APPOLAIRE

B/ EST INFORME du bilan 2015 de l'opération Ivry-Confluences et **APPROUVE** le compte-rendu annuel au titre de l'année 2014 relatif à la ZAC Ivry-Confluences, comprenant un bilan prévisionnel, un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes et un tableau des acquisitions foncières présenté par la SADEV94.

(22 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 17 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, MM. RHOUMA, HEFAD, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

C/ APPROUVE le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

D/ APPROUVE la mise en place progressive de la collecte des biodéchets des restaurants scolaires et du self de la Cité administrative et technique et **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et notamment à solliciter toutes subventions visant à soutenir ce projet.

(unanimité)

1/ FIXE le montant de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2016 à 0,1942 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal ou départemental, qu'ils soient ou non raccordés.

(34 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2a/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget principal et **PREND ACTE** de ses annexes.

(34 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2b/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe d'assainissement et **PREND ACTE** des annexes.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2c/ ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2015 du budget annexe de la restauration municipale.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2d/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2e/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2f/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy et PREND ACTE des annexes.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2g/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et PREND ACTE des annexes.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2h/ APPROUVE la reprise de la provision pour contentieux constituée par délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2015.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

3/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans l'attente de l'adoption du budget primitif (budget principal), dans la limite de 7 550 000 € pour les types d'immobilisations spécifiées.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

4a/ DECIDE la clôture et la suppression du budget annexe du service public d'élimination des déchets suite au transfert de compétences au Territoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

(unanimité)

4b/ DECIDE la clôture et la suppression du budget annexe d'assainissement suite au transfert de compétences au Territoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

(unanimité)

5/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2016 dans la limite du quart du montant accordé en 2015.

(29 voix pour, 5 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BEAUBILLARD, Mmes GAMBASIO, MACEDO, MM. MOKRANI, SEBKHI, ALGUL, Mme VIVIEN, M. CHIESA, Mmes LE FRANC, BAILLON)

6/ FIXE les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1er janvier 2016.

(34 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

7/ ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire et à son adjoint Monsieur Atef Rhouma dans tous les aspects qu'elle recouvre et notamment la prise en charge des frais et honoraires engagés dans ce cadre.

(30 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, 8 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. BOUYSSOU, RHOUMA)

8a/ ENGAGE la procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme telle que décrite dans le dossier, **CHARGE** le Maire ou le président de l'établissement public territorial de l'ensemble des modalités s'y rapportant.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

8b/ DEMANDE au Conseil de territoire la poursuite de la procédure engagée de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme à compter du 1er janvier 2016.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

9/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2014 relatif à la ZAC du Plateau présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, devenue Grand Paris Aménagement, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

10/ MODIFIE le périmètre et le Programme des Equipements Publics de la ZAC du Plateau en ajoutant les rues Buessard et Picard, **APPROUVE** en conséquence l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement avec l'AFTRP, devenue Grand Paris Aménagement.

(unanimité)

11/ PREND acte du bilan d'activité et des comptes de la SADEV94 arrêtés au 31 décembre 2014.

(23 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 15 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

12/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière (d'une superficie de 366 m² - numérotage en cours par un cabinet de géomètre) située entre deux parcelles cadastrées section AY n° 2 et 56 sises, 56 quai Auguste Deshaies et 2/4 rue Galilée à Ivry-sur-Seine et DECIDE l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement et à la cession de l'emprise foncière précitée, en raison de son statut juridique de chemin rural dépendant du patrimoine privé communal.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

13/ ACCORDE la garantie communale à LOGEO HABITAT à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n°42609 d'un montant total de 2 105 804 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition et l'amélioration de 16 logements sis 65 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

14/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Sycotom relative à la mise en œuvre d'un programme de compostage dans le cadre du programme local de prévention des déchets.

(unanimité)

15/ SOLLICITE toutes subventions auprès d'organismes financeurs pour l'acquisition d'un broyeur permettant une gestion locale des déchets verts.

(unanimité)

16/ EMET un avis favorable à la demande d'ouverture des commerces de détail les dimanches 26 juin, 4 septembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2016.

(36 voix pour et 8 voix contre : Mmes OUDART, MACEDO, SIZORN, KIROUANE, MM. ALGUL, TAGZOUT, Mmes ZERNER, PIERON)

17/ PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

18/ ABROGE et REMPLACE la délibération du 25 septembre 2014 susvisée et AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal contradictoire rectifié établi pour la mise à disposition des biens et des équipements nécessaires à l'exercice de la compétence communautaire portant sur la plateforme Charles Foix sise 54 rue Molière, cadastrée section AV 169, pour une superficie de 2.077 m² à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

19/ Affaire reportée au Conseil municipal du 21 janvier 2016.

20a/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « politique de la ville ».

(unanimité)

20b/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « assainissement et eau ».

(unanimité)

20c/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

(unanimité)

20d/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « élaboration d'un plan local de l'urbanisme intercommunal ».

(unanimité)

20e/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « élaboration d'un plan direct air- énergie ».

(unanimité)

21/ APPROUVE la demande d'agrément de préfiguration d'un centre social auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la maison de quartier Centre-Ville Gagarine à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière, tant en fonctionnement qu'en investissement, participant à l'élaboration du projet social de ladite maison de quartier.

(unanimité)

22/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 7 000 € à l'association Ne Rougissez Pas ! afin de soutenir son projet d'ensemble concernant la cité des Longs Sillons à Ivry.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

23/ APPROUVE la convention qui prévoit le versement d'une avance de trésorerie remboursable d'un montant de 135 000 € en fonctionnement à l'Établissement Public Social et Médico-Social Intercommunal Ivry/Vitry.

(41 voix pour et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BOUYSSOU, Mmes GAMBIASIO, VIVIEN)

24/ APPROUVE la convention de transmission des données de l'Assurance Maladie à la Ville d'Ivry-sur-Seine afin d'établir un diagnostic des besoins sanitaires et sociaux sur la Ville.

(unanimité)

25/ DECIDE l'adhésion de la Ville, via son Centre Municipal de Santé, à l'accord national 2015 destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et les caisses d'Assurance Maladie.

(unanimité)

26a/ DECIDE à compter du 31 décembre 2015 la création des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif de 1ère classe,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 3 postes de rédacteur,
- 1 poste d'attaché,
- 1 poste de directeur,
- 24 postes d'adjoint technique de 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe,
- 4 postes d'adjoint technique de 1ère classe à TNC,
- 9 postes de technicien,
- 4 postes d'ingénieur,
- 10 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation de 1ère classe,
- 10 postes d'animateur,
- 1 poste d'éducateur des APS,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC,
- 5 postes d'agent social de 2ème classe,
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe,
- 2 postes de technicien paramédical de classe normale,
- 2 postes de technicien paramédical de classe normale à TNC,
- 2 postes d'infirmiers en soins généraux de classe normale,
- 2 postes de puéricultrice hors classe.

et la suppression des postes suivants :

- 22 postes d'adjoint administratif de 2ème classe,
- 6 postes d'adjoint administratif de 2ème classe à TNC,
- 10 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe,
- 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe,
- 1 poste d'administrateur,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- 6 postes d'agent de maîtrise principal,
- 10 postes de technicien principal de 2ème classe,
- 9 postes de technicien principal de 1ère classe,
- 4 postes d'ingénieur principal,
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
- 1 poste d'assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe,
- 1 poste d'assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe,
- 2 postes de conservateur des bibliothèques en chef,

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
- 4 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à TNC,
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe,
- 1 poste de conseiller des activités physiques et sportives,
- 10 postes d'ATSEM principale de 1ère classe,
- 7 postes d'ATSEM de 1ère classe,
- 12 postes d'ATSEM principal de 2ème classe,
- 2 postes d'agent social principal de 2ème classe,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
- 2 postes de conseiller socio-éducatif,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe,
- 2 postes de technicien paramédical de classe supérieure,
- 2 postes de technicien paramédical de classe supérieur à TNC,
- 2 postes d'infirmiers en soins généraux de classe supérieure,
- 2 postes de puéricultrice de classe supérieure,
- 1 poste de puéricultrice hors classe provisoire,
- 1 poste de sage-femme de classe exceptionnelle.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

26b/ DECIDE pour l'année 2016, la création de 11 postes d'agent recenseur.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

26c/ DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2016 la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 8 mois d'agent social 2ème classe,
- 8 mois d'adjoint technique 2ème classe.

et DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2016 la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 6 mois d'adjoint d'animation 2ème classe,
- 6 mois d'adjoint administratif,
- 12 mois d'adjoint technique,
- 12 mois d'auxiliaire de puériculture 1ère classe,
- 12 mois d'éducateur de jeunes enfants,
- 3 mois de rédacteur,
- 3 mois d'animateur,
- 12 mois d'attaché.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ EST INFORME du contrat de location de locaux sis 13 rue Raspail au profit de l'association les Carnavaliers.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 du SIRESCO.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 du SIGEIF.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 du SIPPAREC.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 du SIIM94.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 novembre 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H00

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU